

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadres d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
FILIERE ADMINISTRATIVE - rédacteur	B	- rédacteur principal	100 %
FILIERE TECHNIQUE - adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	- adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %

L'effectif des agents promouvables est apprécié au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement de grade.

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

VOTE : unanimité

3) délibération pour l'achat d'un fax et ouverture de crédits

DELIBERATION

Vu l'usure du fax,

le Conseil Municipal,

DECIDE d'acheter un nouveau fax,

ACCEPTE l'ouverture de crédits :

: 2183 - 48 (acquisition matériel administratif) : + 300 €

: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments) : - 300 €

: D 023 (virement à la section d'investissement) : 300 €

: R 021 (virement de la section fonctionnement) : 300 €

VOTE : unanimité

4) jury d'assises

Pujols centralise trois communes.

Les trois personnes qui seront inscrites sur la liste préparatoire au Jury d'Assises sont :

- M. Jean François BROSSON pour Budos
- M. Pierre René DUBEAU pour Guillos
- M. Michel RODRIGUEZ pour Pujols, tiré au sort ce soir.

5) bilan du budget des travaux de la voirie

- M. GUERRERO a procédé avec la société Servicad à une inspection des points "chauds" du réseau routier de la commune en vue d'en améliorer la sécurité. Notamment, à Tanesse, Cap

de Hé, route de Barsac au niveau de La Vierge, route de Budos à Menaut et route d'Illats à Mareuil. Servicad nous communiquera son rapport dans les prochains jours.

- Le dimanche 1^{er} mai, après l'orage, M. GUERRERO a fait le tour des voiries sur lesquelles des travaux avaient été effectués. A Hazembat, aucun souci et satisfaction des riverains. A Jean Dubos, il a constaté des problèmes d'écoulement notamment devant chez M. DESCAMPS. Ce point a été signalé à la réception des travaux et fera l'objet d'une reprise.

- Le maire présente le bilan global des travaux voirie de la CDC de Podensac. Durant son mandat, la CDC aura investi plus de 7 millions d'euros dans la voirie communautaire dont 363 000 euros à Pujols. A ce jour, nous avons réalisé pour 206 000 € de travaux et il nous reste un crédit de 157 000 €.

La municipalité a transmis un programme de travaux jusqu'à la fin du mandat. Il est en cours de chiffrage. Il est vraisemblable que le montant sera supérieur à notre crédit et qu'il y aura des arbitrages à faire. La priorité sera donnée à l'aménagement devant chez MM. BOTCAZOU / HAYET qui sera réalisée au plus tard début 2012.

Il est à noter que toutes les communes auront bénéficié du même effort d'investissement au km transféré, soit 31 900 €. Pujols a délégué 11,393 km de voirie.

6) point sur les travaux d'électrification

M. LAFON expose les réfections réalisées par le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie de la Gironde) : BT (basse tension) sur le poste Le Blanc et sur le poste Hazembat.

Au programme 2011 du Syndicat d'Electrification du Sauternais, il est prévu :

- la sécurisation BT sur le poste Jean Dubos pour un montant de 33 000 € H.T., deuxième investissement en volume financier pour ce syndicat.
- les réfections BT sur les postes Tauzin, Les Arroucats et Jean Dubos.

Ces travaux n'ont aucune incidence sur le budget communal.

L'enfouissement des lignes BT est en bonne voie de réalisation.

L'éclairage par photovoltaïque de l'abribus du Blanc a été déclenché en « marche forcée » pour constater son bon fonctionnement. La normalité de ce système apparaîtra dès octobre.

Le maire informe que 71 luminaires sont à changer avant 2015 car ne répondant plus aux normes. Des devis ont été demandés au SDEEG afin de préparer cette opération, vraisemblablement en 2012.

Les projecteurs du stade nécessiteront des travaux. Un devis est attendu.

7) point sur le projet école

La Commission d'appel d'offres a choisi le 28 avril 2011 les entreprises qui interviendront.

Le montant arrêté des travaux est de 578 463.03 € T.T.C.

Mme HUC précise que le bâtiment devrait être prêt en mai 2012, donc pour la rentrée scolaire 2012-2013.

Le maire a déposé une demande de dotation parlementaire auprès de Mme Marie-Hélène DES ESGAULX, sénateur. Il nous a été accordé 10 000 euros.

8) regroupement de communautés de communes

Le maire fait part de son avis négatif sur le regroupement de la CDC de Podensac avec celle des Coteaux de Garonne. Il signale que la commune a 3 mois pour se prononcer. Les élus ont reçu le dossier complet pour étude.

Les syndicats (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique, Syndicat des Eaux de Budos, SIELECT...) sont également concernés dans ce schéma départemental de coopération intercommunale.

9) questions diverses

- Le maire a adressé au nom du conseil municipal un courrier de remerciements pour la qualité de son travail à ADICHATS, association de réinsertion qui a rénové le mur de soutien de la route en bas de la résidence du Presbytère.

- Le 4 juin 2011, pour le Marathon du Sauternais, un point ravitaillement sera positionné au bourg. Il sera tenu par MM. COCHET et FLAGES.

Un courrier a été adressé à tous les riverains.

- Le maire souligne encore la divagation de chiens.

Ce jour, cinq moutons de M. GARNIER ont été égorgés dans le pré de M. POISSANT.

Une plainte a été déposée.

- M. GUERRERO précise que le puisard de Menaut (chez Mme FAUCHER) a été déplacé.

- Suite à une question de Mme HUC, le maire préfère attendre la modification de la limite d'agglomération au niveau de l'espace Pierre COILLOT pour l'installation du radar pédagogique.

10) délibération donnant autorisation au maire à consulter un avocat pour des conseils sur la gestion du personnel

M. DUCOUSSO pose une question relative au statut d'un agent communal.

DELIBERATION

Vu l'article 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du maire,

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE de délibérer en huis clos,

Et après discussion,

CHARGE le maire de consulter un avocat pour des conseils sur la gestion du personnel.

Séance levée à 22 Heures 30.